

Règlement intérieur du Championnat de Tarn et Garonne 2019

Conditions générales

Article 1.1 : organisation

Le comité départemental du Tarn et Garonne, en collaboration avec le club de Montauban organise son championnat départemental annuel le samedi 16 et dimanche 17 février 2019 à la base de loisirs du Ramiérou, 895 rue du Ramiérou à Montauban.

Article 1.2 : condition de participation

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés du Tarn et Garonne dont le classement ELO FIDE est inférieur à 2200 ELO.

Le tournoi ne comporte pas de droit d'inscription.

L'ensemble des joueurs doivent être titulaire d'une licence A valable pour la saison 2018-2019 avant le début du tournoi.

Article 1.3 : homologation

Le tournoi est homologué FIDE et est pris en compte pour l'Elo de mars 2019.

Le Tournoi

Article 2.1 : règles du jeu

Les règles du jeu sont celles adoptées lors du 88^{ème} Congrès de la FIDE en 2017 à Goynuk (Antalya, Turquie) et entrées en application au 1^{er} janvier 2018.

Article 2.2 : cadence de jeu

Cadence 60 min. + 30s/coup.

Article 2.3 : nombre de parties

Le tournoi comporte 6 rondes, 3 le samedi et 3 le dimanche. La première ronde est fixée à 9h30. Clôture des inscriptions : 9h25

Tout joueur se présentant après la clôture des inscriptions ne pourra être apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

Toutefois, l'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires de jeux en cas de nécessité pour la bonne marche du tournoi.

Article 2.4 : appariements

La méthode d'appariement utilisée est le système suisse. Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.5).

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Article 2.5 : Le classement

Le classement est établi au nombre de point. En cas d'égalité de point à l'issue de la dernière ronde du tournoi, le départage se fera, dans cet ordre suivant : au Buchholz tronqué, puis à la performance.

Article 2.6 : l'arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Frédéric Rivière (AFO1).

Article 2.7 : forfait et abandon

Le délai de forfait est fixé à 30 minutes. Tout joueur ne pouvant pas jouer une ronde ou décidant d'abandonner sa participation au tournoi doit immédiatement le signaler à l'arbitre avant le début de l'appariement de la ronde suivante.

Article 2.8 : respect du règlement

Les participants doivent se conformer à la charte du joueur d'échecs et à respecter ce présent règlement intérieur.

Article 2.9 : réclamation

Toute réclamation doit être transmise à l'arbitre du tournoi par écrit et signé avant la fin de la compétition.

Divers

Article 3.1 : droit à l'image

En s'inscrivant à ce tournoi, les participants autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils peuvent apparaître. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de leur image, ils doivent en faire la déclaration aux organisateurs au plus tard le jour du tournoi avant le début de la première ronde.

Article 3.2 : publication du classement

Le classement final du tournoi sera affiché à l'issue de la dernière ronde du tournoi.

Signatures :

L'arbitre du tournoi

L'organisateur